



FLORÉAL

Forêt Privée de **LO**Rraine Et **AL**sace



Photo : Marie-Françoise Grillot



edito

Dix ans déjà ! Floréal souffle en effet ses 10 bougies avec ce 50^{ème} numéro. "Comme le temps passe"... Tout un symbole ! Ce bulletin s'efforce, avec ses moyens, de vous informer au mieux des méandres quotidiens et événementiels du monde de la forêt privée. Et s'il a parfois (et encore tout récemment en 2001) changé d'habit, il reste constant dans ses engagements : proposer aux propriétaires une information riche, concrète et "de proximité" sur la forêt privée en Lorraine et en Alsace.

Depuis 10 ans, l'actualité est restée forte : la création et la modification de groupements et de coopératives (Lorforêt, Sylval, Cofolor), le regroupement en petite propriété, la fin de la loi Sérot et de la fiscalité unique de transmission, le changement des aides et la suppression du FFN, et plus récemment la tempête et la nouvelle loi forestière. Ce numéro 50 ne fait pas exception : le foncier avec le DEFI forêt est à l'honneur, ainsi que les groupements forestiers, avec publicité légale obligatoire pour eux.

Depuis 10 ans, nous nous efforçons de faire connaître les structures, les associations, les responsables et les techniciens que vous êtes amenés à côtoyer. Une volonté, réaffirmée avec la nouvelle ligne éditoriale de 2001, nous anime pour que dans Floréal, "des personnes parlent aux personnes". Dans ce 50^{ème} numéro, nous irons en Meuse afin de faire

connaissance avec Claude Berthélémy, Président du Gedefor 55 depuis quelques mois. La parole sera également donnée à Henri Pfeffer, Président de l'Association des propriétaires forestiers de la vallée de la Doller, dans le Haut-Rhin. Il nous fera part du rôle important joué par les associations de propriétaires forestiers. Marie-Alix de Sars, Vice-Présidente du Syndicat des propriétaires forestiers de Meurthe-et-Moselle nous fera partager son enthousiasme pour la récente manifestation "grand public" qu'est la Foire de Nancy.

Depuis 10 ans, nous relatons l'évolution des connaissances forestières. En compagnie de "rencontrons-nous", le programme des journées d'information, Floréal balaye l'avancée des techniques forestières. Dans ce 50^{ème} numéro, on parle également d'argent avec les entretiens dans les opérations de reconstitution, et on regarde le paysage en parcourant le livre "forêts et paysages en Lorraine". Enfin accompagnant ce numéro, vous trouverez une édition spéciale qui résume les aides aux propriétaires forestiers actuellement en vigueur en Lorraine.

Fidèle et novateur tout à la fois, bon anniversaire Floréal !

La Rédaction

SOMMAIRE

Edito (p 1)

Groupements Forestiers (p 2)

Acheter des parcelles forestières et payer moins d'impôts (p 3)

Reboisement et régénération naturelle (p 4)

Forêts et paysages en Lorraine (p 5)

La régénération se travaille... (p 6-7)

Hommes des bois en Meuse (p 8)

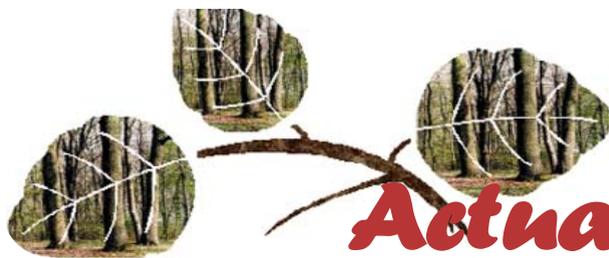
Association de la Vallée de la Doller (p 9)

Foire de Nancy (p 10)

Leçon de pratique de taille et élagage des feuillus précieux (p 10)

Depalor, l'éco-certification après la tempête (p 11)

Les brèves (p 12)



Actualités

Groupements Forestiers, il est urgent de vous mettre en règle

Les groupements forestiers (GF) sont des sociétés civiles à objet spécifique. A ce titre, ils doivent, depuis la loi de 1978, respecter certaines formalités au moment de leur création. Les GF créés avant 1978 doivent désormais respecter aussi ces règles administratives, dont ils étaient jusqu'ici dispensés, sous peine d'être dissous si cette mise en règle n'est pas effectuée avant le 1er novembre 2002.

Attention aux amendes, ou pire à la dissolution totale des groupements forestiers, si les procédures administratives ne sont pas dûment remplies. Les conséquences pourraient s'avérer douloureuses !



Photo : Jean Braud



Photo : Jean Braud

L'immatriculation nécessaire, mais un assouplissement pour la publication

Les GF créés avant le 1^{er} juillet 1978 étaient dispensés des formalités d'immatriculation et de publicité. Mais ce système a été abrogé (loi du 15 mai 2001). En conséquence, ils devront procéder à leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés avant le délai intangible du 1^{er} novembre 2002 sous peine de perdre, après cette date, la personnalité morale.

Cette loi du 15 mai 2001 oblige les GF à respecter l'ensemble des formalités. Est compétent pour recevoir les documents nécessaires à l'immatriculation, le Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de la Chambre d'Agriculture du siège social du Groupement Forestier. Ces centres existent auprès des greffes des tribunaux de commerce, des chambres d'agriculture, des centres des impôts. Le Ministère de la Justice précise que les GF doivent déposer, en annexe au registre, 2 exemplaires des statuts mis à jour de la société (au plus tard en même temps que la demande d'immatriculation - décret du 7 août 2002). Ces GF sont en outre dispensés des formalités de publication dans un journal d'annonces légales, ce qui constitue un assouplissement notable.

Les gérants des GF doivent fournir différentes pièces administratives aux CFE (copies d'actes de nomination des représentants légaux actuels, extrait du procès-verbal de

l'assemblée générale désignant les gérants, imprimé fiscal à retirer auprès du CFE et à remplir, exemplaires des statuts mis à jour avec mention de la date de signature des premiers statuts, justificatif de jouissance du local pour le siège social...).

De fortes conséquences

Les conséquences risquent d'être lourdes si le groupement n'est pas immatriculé à l'échéance du 1^{er} novembre 2002 : perte de personnalité juridique, perte du siège social, du fonds social..., entraînant à terme la dissolution et la liquidation de la société civile et le règlement des créances que détient l'Etat (prêts de l'ex FFN).

Pour tous les GF

Une fois immatriculé, le GF est tenu, sous peine d'une amende de 750 € (5.000 F), d'indiquer en en-tête sur les factures, correspondances, ... son numéro d'identification accompagné de la mention RCS et du nom de la ville où se trouve le greffe auprès duquel il est immatriculé. L'en-tête des documents de tous les GF devra prendre la forme pratique suivante :

Groupement Forestier du " " Société civile au capital de "10.000 €" Siège social à " " RCS ville du greffe n° xxxxx

Thierry BOUCHHEID
d'après "Forêts de France n°448"
et la lettre juridique

Acheter des parcelles forestières et payer moins d'impôts

La Loi d'Orientation Forestière a prévu un système de réduction d'impôts (appelé "DEFI Forêts") pour rendre l'achat forestier plus attractif. Ce système était opérationnel dès l'imposition du revenu 2001... mais les textes viennent de paraître.

La réduction d'impôts est basée sur le prix d'acquisition des terrains boisés ou à boiser, ou de parts de groupements forestiers. Le montant maximum des acquisitions pris en compte est de 5.700 € pour une personne seule et 11.400 € pour un couple. Dans cette limite, le montant de la réduction d'impôts s'élève à 25 % du prix d'acquisition : par exemple, un achat de parcelles pour 5.000 € permettra une réduction d'impôt de 1.225 €. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à avoir un plan simple de gestion agréé et à ne pas revendre ses parcelles, ou ses parts de G.F., avant un certain délai.

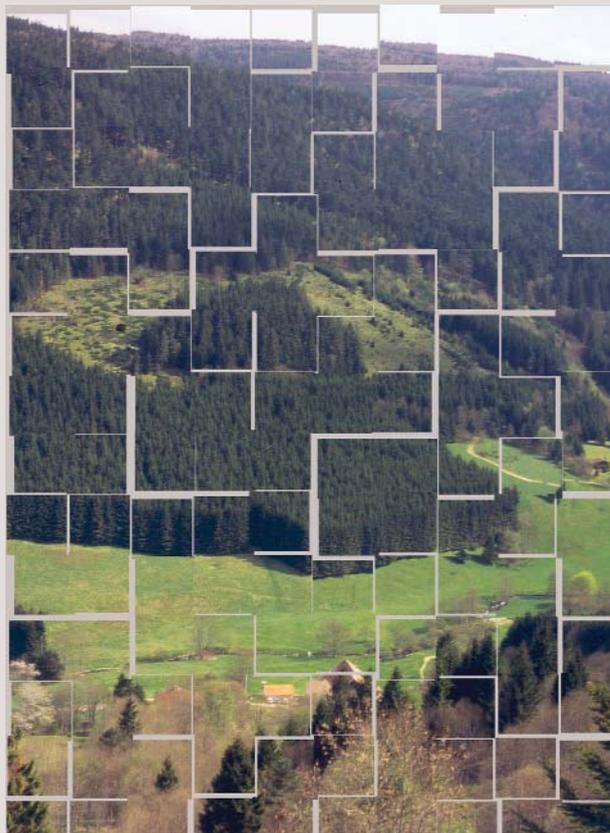


Photo : C.R.P.F.

Acheter des parcelles et payer moins d'impôts, un véritable défi !



Photo : Marie-Françoise Grillot

Des limites de parcelles pas toujours aussi évidentes !

Pour les achats de terrains, différents seuils de surfaces qu'il est impossible de résumer doivent être respectés ... En gros, il faut obtenir après achat un ensemble de plus de 10 ha, mais de moins de 35 ha en ayant acheté le plus souvent moins de 25 ha ! Pour ceux qui trouveraient cette explication peu claire, voici donc les différents cas de figures :

Avant l'acquisition	Superficie acquise	Après l'acquisition	à la réduction d'impôts
≤ 10 ha	≤ 25 ha	≤ 10 ha	NON
≤ 10 ha	≤ 25 ha	≥ 10 ha	OUI
≤ 10 ha	≤ 25 ha	≥ 25 ha	OUI
≤ 10 ha	> 25 ha	≤ 35 ha	OUI
≤ 10 ha	> 25 ha	> 35 ha	NON
> 10 ha	≤ 25 ha	≤ 35 ha	OUI
> 10 ha	≤ 25 ha	> 35 ha	NON
> 10 ha	> 25 ha	> 35 ha	NON

Ces règles du jeu "relativement" drastiques ne s'appliquent pas aux achats en numéraire de parts de groupements forestiers. Il faudra néanmoins avoir un Plan Simple de Gestion agréé et donc posséder au moins 10 ha, pas forcément d'un seul tenant, sur une commune ou plusieurs communes voisines. C'est sans doute dans ce dernier cas que les possibilités d'utiliser le "DEFI Forêts" seraient les plus nombreuses.

Philippe Laden - CRPF

Rappel

"Petits chablis" et "Foncier" à l'honneur dans les Conseils Généraux et Régionaux :
ATTENTION AUX DÉLAIS

Les aides pour le nettoyage des taches de chablis inférieures à 1 ha prévues dans les quatre départements lorrains ne sont pas éternelles.

Dans les Vosges, pour bénéficier de ces subventions, les parcelles doivent être nettoyées avant le 31/12/2002. Par ailleurs, une incitation à l'amélioration foncière, lors d'achats de petites parcelles forestières, est mise en place en Alsace, en Meuse, Moselle et Vosges.

Les formulaires sont disponibles en appelant au

03.87.31.67.72



Economie

Reboisement et régénération naturelle : les travaux d'entretien ont un coût

A première vue, les aides à la reconstitution des forêts sinistrées peuvent paraître généreusement calculées. Mais il ne faut pas s'y fier : aux frais de plantation vient s'ajouter le coût des premiers travaux d'entretien. Voici quelques éléments de prix pour ces travaux indispensables à la réussite de votre reboisement ou régénération naturelle.

Conséquentes ! Oui, les aides de l'Etat semblent être d'un certain niveau. Par exemple, 1.660 €/ha (soit 10.800 F) pour une plantation de feuillus précieux, voilà de quoi couvrir largement la fourniture et la mise en place des plants. Un tel reboisement coûte en effet entre 750 et 1.000 €/ha (5.000 et 6.500 F/ha), hors protections contre le gibier, subventionnées par ailleurs. Ces prix varient selon la densité de plantation, la technique choisie (à la pioche ou en potet travaillé), la taille et la difficulté du chantier ...



Photo : UFE/FVFE

Dégager les jeunes plants pour limiter la concurrence ...mais nul besoin de faire aussi propre !

Mais regardons de plus près...

N'oublions pas que le bénéficiaire des aides s'engage sur 15 ans à

- obtenir une densité minimale de plants bien conformés,
- maîtriser la végétation concurrente (entre 3 et 5 dégagements sont nécessaires selon les cas),
- entretenir les accès ou les cloisonnements,
- et réaliser si nécessaire les tailles de formation ou les élagages pour certaines essences.

Toutes ces opérations ont un coût, dont une partie est intégrée dans le montant des subventions. Dès lors, il faut garder des réserves pour ces travaux.

Alors, combien ça coûte ?

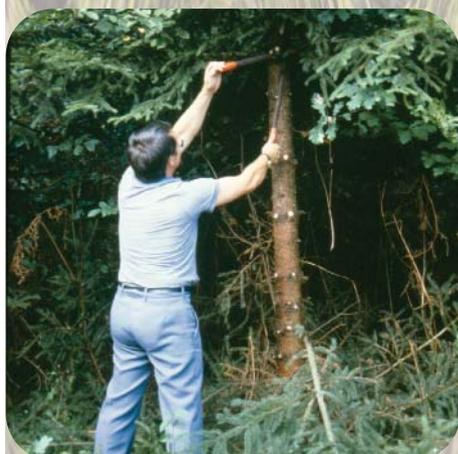
Difficile de donner des prix précis, ils dépendent, comme pour tout chantier forestier, du terrain (pente, accès), de la densité des tiges, du matériel utilisé... Malgré tout, voici quelques idées de coûts :



Photo : UFE/FVFE

Entretien des cloisonnements ou layons de pénétration (débroussailluse, gyrobroyeur)	60 à 110 €/ha (400 à 700 F/ha)
Dégagement des plants ou semis naturels de la végétation concurrente	
- en plein (régénération naturelle ou plantation à forte densité)	300 à 450 €/ha (2.000 à 3.000 F/ha)
- localisé (plantation à faible densité)	110 à 300 €/ha (700 à 2.000 F/ha)
Elagage (sur 5-6 m)	1,50 à 3 € par arbre (10 à 20 F), selon l'essence et la taille des branches

Entretiens des cloisonnements, dégagements des plants ou semis naturels, tailles de formation, les subventions pour la reconstitution devraient donc vous permettre de financer une partie de ces opérations. Des aides spécifiques existent par ailleurs pour l'élagage, le dépressage ou les éclaircies (voir dépliant sur les aides joint à ce numéro).



Les travaux ont un coût, mais sont indispensables

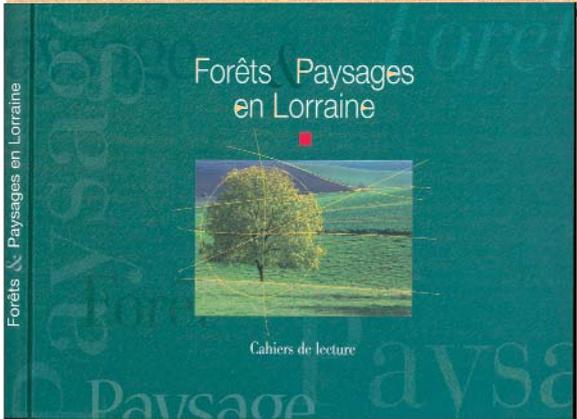
Maren Baumeister - CRPF



L'arbre au vert

Forêts et paysages en Lorraine

Un livre vient de paraître... écrit par un paysagiste et des forestiers. Il se veut un outil d'éveil au lien forêt-paysage.



Territoires lorrains et paysages

Le livre parcourt la Lorraine en passant par dix-neuf territoires qu'il définit : Argonne, Neufchâteau et le Châtenois, plaines de Seille et Nied, Hautes Vosges cristallines,...

Le regard est surtout paysager, teinté par les filtres de l'art, de l'histoire, de l'économie, de la géographie, de l'occupation du sol.



Art et paysage

Chaque territoire s'ouvre sur une page artistique. Des peintures, gravures, textes, poésies, disent la beauté des paysages. Pêle-mêle, on découvre Adrienne Jouclard, Alfred Renaudin, Jules Bastien-Lepage, Henri Bataille et Maurice Barrès.

de se refaire. Le propos historique se poursuit parfois par les séquences de Lothar.

Sylviculture et paysage

L'approche du territoire se ferme par un regard sur les impacts négatifs de la gestion forestière sur le paysage. La forêt, telle qu'elle nous apparaît maintenant, a été travaillée par l'homme selon différents modes de gestion. Ceux-ci entraînent des intensités et des rythmes d'intervention variés dans les peuplements.

Pays et paysages

Un grand croquis se déploie ensuite pour nous parler de la géographie de la petite région, de l'occupation du sol, et du patrimoine. Sans oublier la forêt : où se tient-elle, quelle est-elle, à qui appartient-elle ?

Des photos viennent illustrer quelques points forts, par exemple pour les plateaux du Barrois, les "vallées de la Saulx et de l'Ornain", "l'imbrication des cultures, friches et boisements résineux", et la "Côte de Bar".

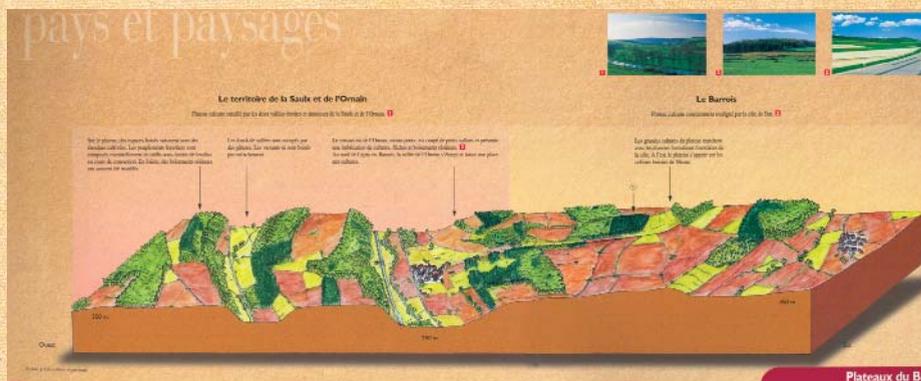
Selon les cas, on peut créer discordances, monotonie, artificialisation, ouvertures, ... Nulle accusation dans le propos très direct. Un simple souci de sensibilisation des acteurs du paysage. Pour que se déclenche chez le forestier, un réflexe de questionnement avant l'action : "Qu'est-ce qui

A peine lu le titre de cet article, d'aucuns pourraient s'écrier déjà "Ah non, assez de paysage !" et puis "Laissez donc la forêt et les forestiers tranquilles". Réaction instantanée... Protection immédiate ?

Pourtant, la forêt "va bien" au paysage et le paysage à la forêt. Ce lien étroit est démontré dans ces "Cahiers de lecture : Forêts et Paysages en Lorraine" et reste tendu tout au long du livre pour renforcer le sens des territoires décrits.

Le lien Forêt-Paysage

La forêt ne se résume pas à une simple composante du paysage. Elle est encore un lieu d'attachement symbolique. Forêt des rêves ou des cauchemars, forêt des contes où le Petit Poucet se promène avec Robin des Bois. Elle est aussi un lieu d'attachement vital. Forêt nourricière, fille de Dame Nature, pourvoyeuse de fruits, de champignons et de bois. Et dans chacun de ses rôles, la forêt donne une identité au territoire.



fait le paysage que je regarde ? De quel jeu subtil d'équilibres se nourrit-il ? Les travaux de gestion forestière que j'envisage ont-ils des incidences sur le paysage, et lesquelles ?"

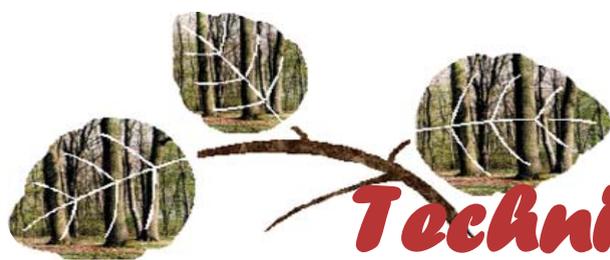
Vie et paysage

Une large place est faite à l'histoire et à l'économie, à la mesure du modelage qu'elles ont exercé sur la forêt. De tout temps, la forêt a "brûlé" pour permettre l'essor industriel et économique de la Lorraine : céramique, fer, verre. C'est le charbon, au XIXème siècle qui permet à la forêt

Pour qu'il soit dit que les forestiers ont la grande liberté d'esprit de se poser eux-mêmes les bonnes questions. Et sans contrainte !

Si cet ouvrage vous intéresse, contactez le C.R.P.F. au 03.87.31.18.42.

Anne Madesclaire - CRPF



Techniques

La régénération se travaille...

Après exploitation, dans les parcelles de petite taille qui restent sans travaux, la nature reprend ses droits et donne habituellement une "explosion" de végétation. Ce cycle biologique naturel peut faire apparaître de jeunes peuplements prometteurs. Mais ces derniers exigent des soins pour tenir leurs engagements !

Monsieur Pierron, propriétaire et ancien gestionnaire sur le secteur de Senones dans les Vosges, se trouve dans cette situation. Frênes et érables sycomores se développent et envahissent progressivement ses deux parcelles d'une surface totale de 90 ares.

Pourtant, rien ne laissait présager une telle régénération. "J'ai acheté ces deux parcelles en 2001. La première a été exploitée en 1993. Elle était composée de sapins et d'épicéas de 80 ans, avec un diamètre moyen de 45 cm. En 1994, elle était prête à être replantée. Le sol était propre. L'ancien propriétaire n'habitant pas sur place a toujours cru que sa parcelle avait été repiquée. Or ce n'était pas le cas. Lorsqu'un jour il s'est rendu sur place, quelle ne fût sa surprise de voir une parcelle envahie de végétation de toute sorte ! Mais, pour lui, il n'y avait "rien de bon" précise le forestier de cœur.



Ne nous oubliez pas !



Photo : Michèle Flambard

La lumière, un savant dosage au profit d'arbres objectifs (ici fléchés en rouge)

"La seconde parcelle a été coupée en 1999. Elle était constituée du même peuplement que sa voisine. J'ai fait l'erreur de reboiser la seconde parcelle en érable sycomore au printemps 2002, maintenant la régénération naturelle est bien présente."

Ces jeunes peuplements, après reconnaissance de leur valeur, nécessitent un suivi régulier. Il est impératif pour le forestier de bien doser l'ensemble des facteurs qui conditionnent le développement des arbres objectifs, comme la lumière, l'eau, l'espace indispensable pour le développement du houppier...

Les situations de concurrence doivent être maîtrisées mais pas systématiquement rejetées. La végétation pionnière, peut être par exemple utilisée à profit. Le gainage qu'elle procure limite la pousse latérale des branches et améliore ainsi la forme des tiges. Il protège également les jeunes pousses de la dent du gibier.

Pour M Pierron, le choix est déjà fait : "je limiterai rapidement le développement des saules, des sureaux et des bouleaux, qui commencent à concurrencer très fortement mes érables, sans pour autant tout enlever. Je privilégierai l'érable plutôt que le frêne. Les frênes ont tendance à avoir le cœur noir sur ce secteur, mais j'en conserverai en accompagnement. J'ai également repéré quelques pieds d'orme des montagnes, moins d'une dizaine, que je vais suivre de très près", précise M Pierron.

Il poursuit : "une fois ces jeunes tiges dégagées, je commencerai par désigner, dans les perchis, des arbres d'avenir bien conformés tous les 8 à 12 m. Je les détournerai afin de laisser le maximum d'espace vital et de lumière au bourgeon terminal".

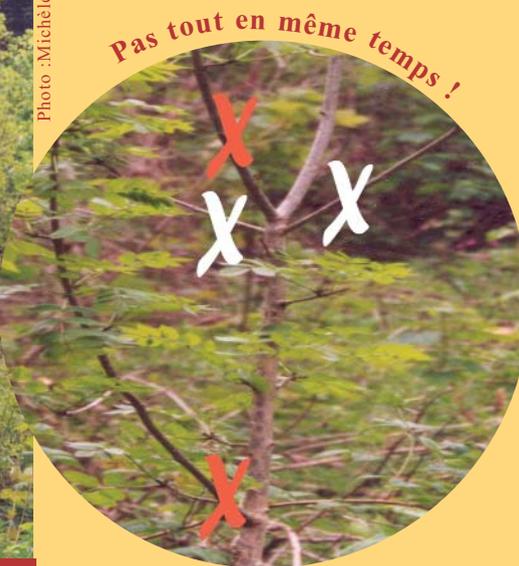
Si certaines tiges d'avenir désignées présentent une fourche ou des branches concurrentes de la tige principale qui déprécieraient leur valeur, une taille peut s'avérer indispensable.

"Mais faut-il commencer à élaguer ?" s'interroge M Pierron. Les arbres sont encore jeunes. Attention à ne pas faire d'élagage trop tôt et trop intensif. Il faut garder un maximum de feuillage pour assurer une bonne photosynthèse et donc une croissance correcte. A ce stade, la taille de formation est beaucoup plus importante que l'élagage. Mais on peut tout de même surveiller la forme des tiges.

Sur des arbres de cet âge, il vaut mieux intervenir doucement et souvent. Les interventions lourdes réalisées en une opération sont à proscrire.



Photo : Michèle Flambard



Dans ce cas, une taille est nécessaire pour obtenir un futur frêne de qualité

X : 1^e année

X : 2^e année

"La nature nous donne quelque chose de fabuleux, ça vaut la peine de s'investir en temps pour identifier et valoriser ce type de peuplement. Cela revient bien moins cher qu'une plantation car la nature travaille en partie à notre place. Néanmoins, des entretiens réguliers sont impératifs pour une bonne croissance et une bonne configuration des arbres. Voyez la deuxième parcelle où j'ai planté les érables, la régénération naturelle commence à s'installer parmi eux. Si j'avais attendu encore quelques années, la parcelle aurait été entièrement régénérée naturellement. En revanche, aujourd'hui, la végétation concurrente dépasse les plants. Et dans cette situation, que dois-je faire ?" demande le propriétaire.

L'important est de toujours maintenir la tête de l'arbre en pleine lumière afin qu'il puisse bénéficier d'un puits de lumière et pousser bien droit. Aussi, les plants qui sont dominés et sous la végétation doivent-ils être dégagés au niveau de leur partie terminale. Mais attention à ne pas trop ouvrir et à laisser un gainage à la base, protection naturelle indispensable contre l'appétit vorace du gibier ou les frottils incessants.

Voilà une parcelle qui s'est régénérée naturellement après exploitation. Le matériel végétal est suffisant pour mener une sylviculture et obtenir un peuplement final d'érable sycomore de 80 tiges à l'hectare en mélange avec le frêne.

Pour une bonne réussite de la régénération naturelle, il faut allier le dégagement des semis concurrencés par la végétation herbacée et semi-ligneuse, le dépressage qui diminue la densité des tiges, le nettoyage qui supprime les sujets mal venants, à la désignation des tiges d'avenir et au travail à leur profit.

Cette option est conseillée aux propriétaires qui vont régulièrement dans leurs parcelles et peuvent ainsi suivre pas à pas l'évolution de leur peuplement.

Michèle Flambard - CRPF

Les fiches, la grande faune et la sylviculture

Une fable devenue réalité. Il était une fois, un groupe de réflexion organisé par le CRPF et constitué de propriétaires et de gestionnaires forestiers, groupe animé par Pascal Ancel, ingénieur du C.R.P.F. Leur mission : étudier l'intégration de la grande faune (cervidés) dans la sylviculture.

Après tournées de terrain et soutien financier de l'Etat et du Conseil Régional d'Alsace, une première série de documents destinés aux forestiers privés, propriétaires et gestionnaires, vient d'être éditée. Ce premier "pack" comprend :

- une fiche intitulée " face au gibier plantez dans le recru "
- deux jeux de trois fiches pour les grands connaisseurs des mécanismes d'aides de l'Etat.



Ces supports d'information expliquent comment adapter la sylviculture pour la grande faune tout en bénéficiant des aides de l'Etat. Trois thèmes majeurs sont abordés : la reconstitution feuillue, la reconstitution résineuse et le dépressage. Une fable qui s'adapte selon que l'on soit en terre lorraine ou en terre alsacienne. Il existe donc deux jeux de fiches.

Tous ces documents sont disponibles sur simple demande en vous adressant au

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace
41, avenue du Général de Gaulle
57 050 Le Ban Saint Martin
Tél 03-87-31-18-42
e-mail : crpfila@francecom.net



Hommes des Bois

Claude Berthélémy nouveau président du GEDEFOR

Claude Berthélémy a 63 ans. Depuis février dernier, il est le nouveau président du GEDEFOR après Raymond Wagnon et Claude Peltreau-Villeneuve. Ancien agriculteur, maire de sa commune d'Evres-en-Argonne, président d'un Syndicat des Eaux (entre autres), il veut être un "bénévole" qui s'implique.



Photo : Marie-Françoise Grillot

En plus de vos responsabilités dans le monde agricole, vous êtes maire d'Evres, président de la communauté de communes de Triaucourt-Vaubécourt-Vavincourt et père de cinq enfants. Comment avez-vous trouvé le temps de conjuguer toutes ces activités ?

Tout cela m'a occupé à plus de 100 %, week-end compris, exceptés quelques samedis réservés à la chasse, car je suis également président d'une A.C.C.A. Le trop peu de temps à ma disposition, je le consacrais à la forêt.

A peine votre retraite débute-t-elle, vous acceptez la présidence du GEDEFOR. Qu'est-ce qui vous pousse à vous lancer dans ce nouveau challenge ?

J'ai toujours été passionné de forêt. Cependant, à force de prendre différentes responsabilités, je me suis rendu compte que je ne profitais pas

de mes parcelles. Je suis donc allé aux réunions du GEDEFOR, tout d'abord par curiosité, puis très vite parce que j'apprenais des choses. J'en suis devenu administrateur, puis vice-président, et maintenant président.

Avec près de 17.000 ha, plus de 600 propriétaires et les nouvelles lois et réglementations, comment voyez-vous l'essor du GEDEFOR ?

Tout d'abord, je souhaite un GEDEFOR qui dure. J'ai des idées mais je n'hésiterai pas à faire marche arrière si je me trompe. Je pense notamment que la contractualisation serait une bonne alternative : on aurait un contrat avec un engagement de travaux avec nos adhérents. Le GEDEFOR serait partenaire à part entière. Il y aurait alors un lien plus étroit entre l'adhérent et la structure. Le GEDEFOR est reconnu OGEC*, on s'engage donc pour 5 ans, la nouvelle loi forestière va tout à fait en ce sens. Au conseil, je suis très bien secondé par Jacques Lucotte et François Godinot. Ce qui m'importe aussi, c'est l'écoute de l'équipe technique. Dès mon arrivée, j'ai réalisé un audit. J'en ai fait une analyse. Lors du dernier Conseil, nous avons fait des propositions. De celles-ci dépend le proche avenir du GEDEFOR.

Je considère que nous avons un large effort de communication à faire. Je souhaite mettre en place un programme pluriannuel d'actions et trouver les financements nécessaires à leur réalisation. Je pense aussi à des réunions à destination de la petite et moyenne propriété.

Vous fonctionnez avec 8 techniciens, 2 "propres" au GEDEFOR, 2 "tempête", 2 mis à disposition par la Chambre et ponctuellement l'appui de 2 techniciens du CRPF.

En général, cela se passe plutôt bien car tous ont la même motivation. Toute notre équipe travaille en parfaite harmonie avec Jocelyne Marchal, notre secrétaire-comptable.

De plus, nous fonctionnons par secteur géographique, donc chacun est conscient du travail accompli dans sa zone. Le problème sera de pérenniser les deux techniciens

"tempête" : ils devront arriver à s'autofinancer sur des actions précises.

Lorsque je vous ai sollicité pour cette interview, vous m'avez répondu "Moi, vous savez, je n'ai que de petites parcelles, je ne suis pas gros propriétaire". Avec 30 ha de forêt morcelée, ne pensez-vous pas justement être représentatif ?

Je me considère effectivement comme un petit propriétaire, sans doute en raison de ma plus grande parcelle, qui ne fait que 5 ha sur les 30 ha que je possède. C'est lors du remembrement de 1975 que j'ai commencé à acheter des parcelles et depuis, je continue. En Meuse, la superficie moyenne par propriétaire est de 2,5 ha et 66.000 propriétaires ont moins de 10 ha. En revanche, si l'on reprend le nombre d'adhérents du GEDEFOR (660) et la superficie représentée (17.000 ha), je me considère comme "représentatif" de la moyenne de mes adhérents.

Quel est, à votre avis, la principale particularité de la forêt privée meusienne ?

Il y en a 2 : son morcellement et l'état d'abandon des micro-parcelles.

On dit souvent que l'organisation de la forêt privée est compliquée, qu'en pensez-vous ?

Avec l'agriculture, j'ai l'habitude des structures et de leur imbrication. En forêt, c'est pareil. Chaque individu est individualiste. Alors faire aller tout le monde dans le même sens est toujours compliqué. Je veux travailler en bonne intelligence. Il faut être consensuel, savoir écouter et être écouté. Le GEDEFOR m'a conduit à assister aux réunions de l'U.F.E, du C.R.P.F., de la Fédération Nationale... Le monde forestier m'intéresse et je compte m'investir de plus en plus !

Interview réalisée par
Marie-Françoise Grillot - CRPF

* Organisme de Gestion En Commun reconnu par le Ministère de l'Agriculture et habilité à recevoir des subventions.



Henri Pfeffer Président de l'Association de la Vallée de la Doller

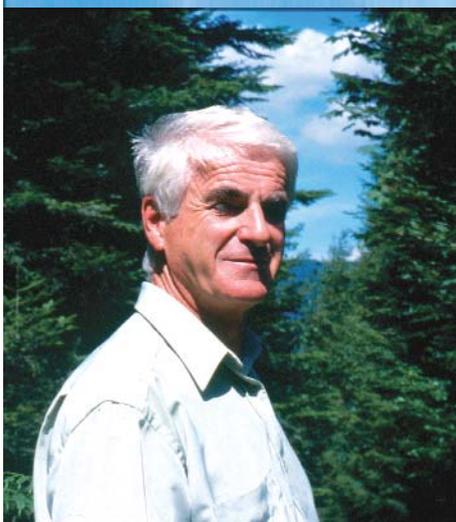


Photo : Thierry Bouchheid

Les associations de propriétaires forestiers sont l'un des rouages importants d'une filière forestière forte et compétente. Elles donnent à tous les propriétaires une chance identique d'accès à l'information et à la formation. Ainsi, personne n'est laissé à la merci d'éventuels "opportunistes". D'ailleurs, selon moi, un propriétaire seul n'a que peu de chance de rentabiliser sa forêt.

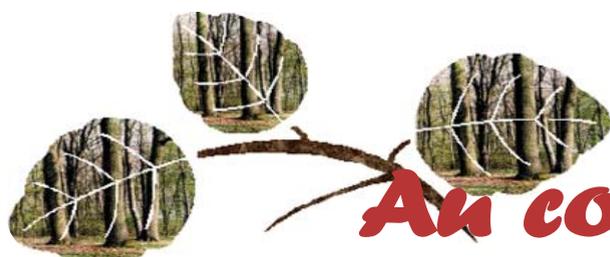
Lorsqu'une catastrophe survient, le propriétaire est souvent la première victime. Sinistres climatiques, insectes ravageurs ou inflexions des marchés du bois se font la plupart du temps au détriment des producteurs. Une association permet de fédérer les propriétaires, donc les énergies, et d'être plus fort. Elle favorise également le contact entre eux et évite de nombreux problèmes relationnels. C'est aussi un vecteur d'information, notamment sur les aides disponibles que les propriétaires ne connaissent pas, ou peu. Sans ce travail indispensable d'information, il est difficile de réaliser des opérations communes comme la construction de routes forestières, l'amélioration foncière... Or, pour être efficaces,

les propriétaires doivent s'équiper, comme le font les communes, de voies d'accès, de places de retournement ou de dépôt. Il est important qu'ils puissent exploiter correctement, à moindre frais, et valoriser au mieux leur capital forestier. Chaque année, l'administration délivre des crédits conséquents et sans ces aides, nous ne pouvons rien faire ! Pourtant, on se heurte souvent à un individualisme viscéral et il est difficile de faire comprendre que de tels travaux sont pour l'intérêt de tous.

Grâce à ces idées fortes, nous sommes à présent 130 adhérents. Nous représentons maintenant un certain poids. Nous avons donc pu nous battre efficacement aux côtés du syndicat des propriétaires forestiers d'Alsace afin d'obtenir des subventions pour la restructuration foncière. Une bourse foncière est mise en oeuvre pour tous les propriétaires, de grandes ou petites surfaces, qui peuvent acheter ou vendre dans la même section que leur parcelle. Il est en effet plus motivant de regrouper ses propriétés en un noyau plus facile à travailler, et où l'on peut envisager des opérations conséquentes pour faciliter la gestion et l'exploitation. Cette bourse est également un moteur pour notre association. Elle permettra un renouveau certain. Les propriétaires qui se sentent moins concernés par la forêt pourront vendre au bénéfice des plus motivés.

Chaque fois que nous organisons des réunions d'information, nous constatons de nouvelles venues. Nous pouvons porter notre message un peu plus loin. Mais je souhaiterais qu'il y ait davantage de jeunes propriétaires et je les encourage à prendre des initiatives au sein de notre conseil d'administration. Il y a du travail pour tout le monde. Une association comme la nôtre permet de faire ses premières armes. Il faut goûter au travail de terrain, afin de savoir de quoi l'on parle.

Notre objectif est de doubler le nombre de nos membres, même si ces derniers temps il a déjà augmenté sensiblement. Notre vallée est l'une des seules en Alsace à compter une proportion importante de forêt privée. Il est fondamental que la forêt privée soit représentée. En adhérant à notre association, les propriétaires ont la possibilité de rejoindre le syndicat. Notre syndicat régional sait se faire écouter et n'hésite pas, lorsqu'il le faut, à taper du poing sur la table. Sa compétence régionale est importante, surtout dans une région comme la nôtre où la répartition forêt publique-forêt privée est à l'inverse de la tendance nationale. Les propriétaires se reconnaissent en ce syndicat fort et efficace. Il est important que tout le monde soit en phase. Associations, syndicat, groupement et coopérative, nous avons tous besoin les uns des autres. Tout organisme qui se porte bien est un plus pour les propriétaires.



Au coin du Bois

La forêt privée, un message fort à faire passer dans les foires et salons

De plus en plus, la forêt privée montre le bout de ses feuilles au grand public pour se faire connaître. Voici l'exemple de la Foire Internationale de Nancy et prochainement de la Foire Internationale de Metz.

Pour parfaire la leçon du "savoir être" en forêt, une carte postale était offerte, au dos de laquelle se déclinaient quelques grands principes :

- la forêt est source de vie, la préserver est de la responsabilité de tous,
- la forêt est un écosystème fragile, toute dégradation peut lui être fatale,
- entretenir la forêt, c'est la faire croître.

Les échanges, avec les visiteurs spontanément intéressés d'apprendre l'existence d'une forêt privée (!), ont



Les enfants étaient à la fête sur le stand...

Cette année, l'agriculture était à l'honneur à la foire internationale de Nancy. Elle a invité la Forêt privée lorraine, sa voisine, à tenir un stand. Propriétaires et professionnels se sont succédés avec enthousiasme pour accueillir un public venu nombreux dans un décor tout spécialement aménagé, où les animaux naturalisés faisaient bonne figure. La vocation de ce "coin forêt" était de faire prendre conscience au public citadin, qu'une forêt ne pousse pas toute seule ! Imiter la nature, hâter son œuvre, tels sont la responsabilité et le travail du forestier. En contrepartie du réservoir d'oxygène que la forêt fournit, du paysage qu'elle donne à voir, les usagers se doivent de respecter quelques règles élémentaires. Eviter les cris, grandes sources de stress pour les animaux, est l'une de ces règles trop souvent oubliée...

débordé sur la fonction du propriétaire forestier, qui assure la gestion durable de sa forêt en suivant le cycle de vie des arbres. Il régénère les peuplements arrivés à maturité, soigne les jeunes plantations en supprimant la végétation indésirable, prépare l'avenir en choisissant les arbres à conserver.

Remettre des plants de chênes, de hêtres et de sapins, offerts par les pépiniéristes des Vosges et d'Alsace, accueillir des classes en leur proposant un questionnaire et un fascicule sur la forêt conçu pour eux, ainsi qu'un crayon de papier aux chiffres de la Forêt privée lorraine, tous ces gestes nous ont permis de faire passer un message fort et nous sommes prêts à recommencer !

Marie-Alix de Sars
Vice-Présidente du syndicat des
propriétaires forestiers
de Meurthe-et-Moselle

Leçon pratique de taille et d'élagage de feuillus précieux

Sur invitation de l'Association Forestière du Canton de Lapoutroie (68), une trentaine de producteurs de noyers à bois se sont retrouvés, le samedi 6 juillet à Fréland.

Il a été proposé aux participants des travaux pratiques de taille de formation et d'élagage sur des noyers, merisiers, érables, alisiers, âgés de 2 à 11 ans.

M. Viennot, membre du "groupe noyer" de l'Institut pour le Développement Forestier (I.D.F.), est venu partager son expérience de la culture des noyers.

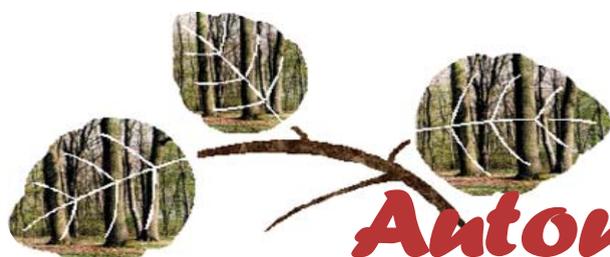
Malgré des avis variés et des discussions animées (qui détient la vérité en la matière ?), les participants ont unanimement souligné les priorités suivantes :

- passer chaque année pour une élimination systématique des fourches et des branches latérales trop vigoureuses,
- adapter la hauteur d'élagage à chaque arbre et savoir se contenter d'une bille de moins de 5 m,
- éviter de couper des branches de plus de 5 cm de diamètre, ceci pouvant entraîner une pourriture désastreuse, ou une trop longue cicatrisation,
- sur ancienne terre agricole, installer une végétation d'accompagnement facilitant grandement la maîtrise des tailles et élagages,
- sans oublier la période optimale d'intervention, entre fin juin et mi juillet.

Dans la plus ancienne plantation à forte densité, les noyers entrent déjà en concurrence ! Sachant par expérience que la plupart d'entre-nous hésite (ou pire, renonce) à pratiquer une coupe d'éclaircie sur des arbres soigneusement plantés et entretenus, ne conviendrait-il pas de limiter les investissements (en argent et en temps) à 50-60 noyers à l'hectare dès l'origine ?

Daniel Wohlhuter
Directeur Forêts-Services 68

Photo : Pierre Guillet



Autour de nous

Depalor, l'éco-certification après la tempête

La tempête et maintenant l'éco-certification, rien ne semble ébranler le moral des responsables de l'usine de panneaux de particules Depalor à Phalsbourg, si ce n'est les aléas de la conjoncture et du marché.

Devant nous, passent et repassent des camions en ronde incessante. Nous sommes dans l'enceinte de l'industrie de panneaux de particules Depalor. Les semi-remorques vont et viennent pour apporter les matériaux de base nécessaire à la fabrication des différents types de panneaux, ou pour charger les commandes qui patientent dans leur box. Dans cette production, toutes les essences, résineuses ou feuillues, sont bonnes à l'emploi. Une recette simple à la base : vous prenez 20 % de bois ronds, de préférence du hêtre et du charme pour les feuillus, que vous broyez. Vous ajoutez 80 % de produits connexes des scieries (plaquettes et sciures). Les proportions de l'un ou de l'autre sont variables suivant la nature des panneaux recherchés. Très peu de colle, un passage sous presse et le tour est joué. Naturellement, dans les faits, le process industriel est bien plus complexe.

Depuis plus de 30 ans, Depalor officie à quelques pas de Phalsbourg, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. "Ici, nous sommes idéalement situés. Nous bénéficions des plaquettes et de sciure en provenance des plus grandes scieries résineuses françaises, localisées à quelques dizaines de kilomètres seulement. Nous profitons également d'une vaste surface forestière pour nous fournir en bois d'industrie. Chaque année, nous consommons un volume de 50.000 m³. Et nous avons tout sur place" souligne Germain Schwaller responsable de l'approvisionnement.



G. Schwaller, responsable de l'approvisionnement à Depalor

Photo : Thierry Bouchheid

Un approvisionnement de proximité

Cet approvisionnement ne risque-t-il pas d'être perturbé à long terme par les hectares détruits par la dernière tempête ? A cette question, M. Schwaller répond formellement. "Au lendemain de la tempête, nous avons conclu un contrat d'approvisionnement de 35.000 m³/an sur trois ans avec l'O.N.F, notamment les divisions de Château-Salins et de Sarrebourg, les plus touchées. Nous avons également été contactés par les divisions de Saverne, Ingwiller et Haguenau pour un contrat de 20.000 m³/an. Concernant les forêts privées, nous traitons avec des experts forestiers comme M. Michaut ou M. de Turckheim, et des coopératives comme Cosylval ou Lorforêt. Mais il ne s'agit que de faibles volumes, car sur le secteur, vous avez 90 % de forêts publiques. Nous avons donc un stock de bois jusqu'en juin 2003. Et actuellement nous consommons pas mal de bois scolytés. Je ne pense pas, même à long terme, que nous ayons un

problème d'approvisionnement. Il y aura toujours du bois d'industrie et nous disposons encore d'une vaste ressource forestière de proximité pour nous alimenter. La tempête n'a pas changé la donne, sauf pour notre consommation en bois ronds où nous sommes passés à 30 voire 35 %, par rapport aux 20 % habituels" précise le responsable. Les effets de la tempête se sont également fait sentir au niveau des prix, avec une diminution estimée entre 10 et 15 % "seulement". Il faut dire qu'ils étaient déjà bien bas avant ce 26 décembre 1999 !

Une histoire de certification

Concernant l'avenir, et malgré une baisse du marché liée à la conjoncture et à l'installation de nouvelles usines maintenant en fonction, Depalor reste serein et continue d'afficher des bénéfices. Certifié Iso 9001 et Iso 14001 depuis 1999, l'établissement s'intéresse, même si ce n'est pas sa priorité, à l'éco-certification PEFC. "Les forestiers privés, comme l'O.N.F a qui nous achetons les bois, seront dans quelques mois certifiés PEFC. De même, les scieurs lorrains et alsaciens à qui nous achetons sciure et plaquettes seront également dans le train de l'éco-certification. A fortiori, nous prendrons ce train !" confirme M. Schwaller. "Si nous pouvons acheter des bois éco-certifiés et vendre nos produits plus chers, ce sera très encourageant pour nous... Mais nous avons déjà tenté l'expérience sans succès. Lorsque notre client a vu le surcoût engendré, il n'a pas insisté sur ce type de label". Sur ce thème apparemment, l'unanimité n'est pas encore de mise.

Thierry Bouchheid CRPF



Photo : Thierry Bouchheid



De feuilles en aiguilles

National

Henri Plauche Gillon a l'honneur...



C'est en juillet dernier que notre Président a été nommé au grade de chevalier de la légion d'honneur. *Toutes nos félicitations...*

Les sylviculteurs d'Aquitaine dans la rue

Le samedi 7 septembre dernier, les sylviculteurs d'Aquitaine ont manifesté à Bordeaux afin d'obtenir des financements supplémentaires pour la reconstitution des forêts sinistrées lors des tempêtes de décembre 1999. La Fédération Nationale leur a apporté son soutien, tout en précisant que d'autres régions subissent également le même sort...

Un conseiller technique pour la forêt

Dans notre dernier numéro, nous annonçons la nomination d'Hervé Gaymard au poste de Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Nous vous communiquons aujourd'hui le nom de son Directeur de cabinet et conseiller technique pour la forêt : il s'agit de **Jean-Yves Perrot**.

Un nouveau "Monsieur Chasse"

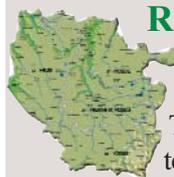
Georges Dutruc-Rosset vient d'être nommé "Monsieur Chasse" par Jean-Pierre Raffarin. Il aura pour mission de réussir là où ses prédécesseurs ont échoué, à savoir "ouvrir une négociation avec Bruxelles, en particulier sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse". Un dossier bien difficile à gérer...

Les assurances tempête en forêt

Le n° 453 de "Forêts de France" publie un dossier très attendu sur les assurances en forêt avec les tarifs 2002, des interviews d'assureurs, les principaux résultats d'une étude menée auprès des propriétaires forestiers et les propositions de la Fédération Nationale pour une réforme du système d'assurance en forêt. *Pour commander ce dossier, appelez "Forêts de France" au 02 40 59 18 26.*

Régional

Ils l'ont eu !



Jean-Pierre Corvisier et Thierry Bouchheid, techniciens au C.R.P.F., ont réussi leur B.T.S.

gestion forestière. C'est avec beaucoup de courage qu'ils ont cumulé, pendant 2 ans, leur activité professionnelle et cette formation. Et ils ont réussi !!!

Nous sommes tous très heureux pour eux...

Serfob Lorraine

Roland Van de Maele est le nouvel adjoint au Serfob de Lorraine. Il remplace à ce poste Chafika Degron, appelée à d'autres fonctions.

Un nouveau directeur au Parc de Lorraine

Le Parc Naturel Régional de Lorraine a un nouveau directeur : il s'agit de Xavier Geslot qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet. Il remplace à ce poste François Wernert.



Vosges

Un départ à la DDAF

Denis Giraut, responsable de la cellule forêt chasse de la DDAF 88 depuis 12 ans, quitte son poste pour devenir responsable de la formation forestière de l'Infoma (Institut de Formation du Ministère de l'Agriculture) à Nancy. Il est remplacé dans ses fonctions par Jean-Marc Falizek

Festival de Géographie de St-Dié

Le prochain Festival de Géographie de Saint-Dié se déroulera les 3, 4, 5 et 6 octobre 2002 sur le thème "Religions et Géographie". Plus de 40.000 visiteurs sont attendus... Renseignements : Angélique Michel - Tél. : 03 29 52 66 78

Moselle

A Lorforêt... un beau mariage !



Le 22 juin dernier, Cédric Belliot, technicien forestier à Lorforêt, a épousé sa charmante Sophie... C'est à Marly en Moselle, et avec l'accord du petit Ronan, qu'ils se sont dit "oui".



Meuse

et on se marie aussi en Meuse...

Valéry Lange, technicien forestier à Sylvobois depuis le 1^{er} décembre 2001, a demandé officiellement à Mathilde de partager sa vie le 1^{er} juin 2002 à Bar-le-Duc.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces deux unions !!!

Un nouveau au Gedefor...

Xavier de Taeye est venu renforcer l'équipe du Gedefor le 1^{er} juillet dernier. Titulaire d'un BTS forestier, il a été engagé sur un contrat à durée indéterminée. Il s'occupe plus particulièrement du secteur sud de la Meuse.

FLOREAL



édité par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
☎ 03.87.31.18.42 - 📠 03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée www.foretriveefrancaise.com

Directeurs de la Publication
Guy Godard
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Thierry Bouchheid
Marie-Françoise Grillot

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)

N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

